L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 18 NOVEMBRE 1885.

Compagnie d'Assurances du PEUPLE

De la Nouvelle-Orléans.

Treizième Etat de Situation.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires, du 1er juillet 1883 au 31 décembre 1884.

Primes reçues		
Sur les risques d'incendie	$250,568 23	
Sur les risques de rivières	17,302 99	
Sur les risques de mers	10,127 68	
		$277,998 90
Ajouter les primes non expirées de 1883		26,401 09
		$304,399 99
Ajouter Profits et Pertes ainsi que les réserves		15,523 61
		$319,923 60
Déduire :		
Primes remboursées et cancellations	$8,600 31	
Réassurances	12,525 55	
		$21,125 86
		$298,797 74
Pertes, etc., payées durant la même période :		
Sur les risques d'incendie	$156,660 06	
Sur les risques de rivières	9,916 03	
Sur les risques de mers	9,857 97	
Impressions et Publications	444 05	
Taxes	3,432 42	
Escomptes	44,424 14	
Bureau des assureurs	2,949 41	
Dépenses, moins l'intérêt et le sauvetage	13,358 71	
		$241,042 79
		$57,754 95
Réserve pour les primes non expirées	$32,854 95	
Réserve pour les pertes non ajustées et non payées	14,900 00	
5 0/0 dividende, janvier 1884	5,000 00	
5 0/0 dividende, janvier 1885	5,000 00	
		$57,754 95

ACTIF

Comptant	$14,912 67
Primes en voie de collection	30,795 59
Immeubles	39,017 49
Actions de Banques et autres, Bons	38,772 76
Mobilier de bureau, installation	2,370 25
Billets garantis par hypothèques	16,219 76
Billets garantis par nantissements	6,409 68
Billets à recevoir à courtes échéances	5,695 5
	$154,193 76

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

E. PRAGST, Président.

M. POPOVICH, Vice-Président.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 17 janvier 1885.

J. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1885.

A une réunion du Conseil de Direction qui eu lieu le 6 janvier 1885, il a été unanimement résolu de déclarer un Dividende de CINQ POUR CENT sur le capital de la compagnie, payable aux actionnaires sur demande.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Directeurs.

E. Pragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk,
B. Saloy,	Wm Fagan,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	A. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas. Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	J. H. Menge,
P. Thormaehlen,	Ferd. Goldsmith,
N. Seil,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglio.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1/2 rue Carondelet.

Quinzième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, au 19 janvier 1885.

CONFORMEMENT à sa Charte, Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1884 :

Primes sur risques de feu	$542,214 35	
Primes sur risques de mer	54,870 98	
Primes sur risques de rivière	16,603 64	
		$613,688 97
A ajouter primes non acquises de 1883 acquises en 1884		158,474 00
Total des primes		$772,162 97
Déduire :		
Primes remboursées et réduction (Rebate)	$33,105 94	
Réassurances	138,735 29	
Primes sur risques non terminés	152,925 00	324,7626
Primes nettes acquises		$447,396 74
A ajouter Intérêts et Profits et Pertes		24,757
		$472,154 63
Pertes payées sur les risques de Feu	$250,728 33	
de Marine	34,764 71	
de Rivière	3,355 51	
Pertes non ajustées	40,000 00	
	$328,848 55	
Commission d'agences	$83,958 58	
Dépenses d'agences	11,370 12	
Taxes et Licences	4,063 23	
Dépenses de bureau	27,431 66	
Dépenses casuelles	4,159 24	459,831 38
Bénéfice net		$12,323 25
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré au 30 juin 1884		$15,000 00

ACTIF.

Bons des Etats-Unis de 4 et de 3 0/0	$159,000 00
Bons consolidés de la Nouvelle-Orléans	51,000 00
Premium Bonds	52,916 17
Argent en caisse	93,798 88
[illegible] au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
[illegible] voie de recouvrement	26,774 15
[illegible] les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe	46,749 81
Prêts sur hypothèque	56,111 34
Effets à recevoir pour primes et autres	5,386 23
Bons, actions et autres valeurs	17,939 20
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$527,175 78

PASSIF.

Capital payé en plein	$300,000 00
Fonds de réserve	31,526 78
Dividendes non réclamés	2,724 00
Pertes non réglées	40,000 00
Primes sur risques non expirés	152,925 00
	527,175 7

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.

LEON SERE, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 188.

G. LeGARDEUR Jr., Notaire.

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien.

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge [illegible] abus prématurés. Maladies chroniques [illegible] avec succès. La maladie de Bright, la [illegible] le catarrhe de la vessie, les écoule[ments] [illegible] spermatorrhée, et tous les désordres [illegible] NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage [illegible] ni d'aucune drogue nuisible. Gué[rison] [illegible]. Le rétrécissement de l'urètre [illegible] simple mécanisme, sans douleur. [illegible] de femmes et irrégularités de l'or[ganisme] [illegible] promptement. Le "Female [illegible]" du Dr. PEREZ ne s'obtient [illegible]

[illegible] South Rampart.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Un ilet de terre en jardin avec maison et écurie. S'adresser rue Toulouse, No. 40 15nov—3f—dim,mer,ven

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A louer—La belle résidence de famille portant le No 265 rue Dauphine, près Ursulines, possession immédiate. S'adresser à Mme Vve TROTOT, 206 rue Villeré. 15 nov— 6f

A VENDRE.

A vendre.—Une GROCERIE, faisant de bonnes affaires, dans le Deuxième District. S'adresser au bureau de L'ABEILLE, aux initiales J. C. 17 nov—mar jeu sam—1m

A vendre—Pour cause de départ, un salon de rafraichissements, en face du plus grand marché du Deuxième District. Il sera vendu à bas prix si on s'adresse vite. Louis H. Perret, 38, Passage de la Bourse. 15 nov—3f

Louis Grunewald,

Agence exclusive pour la vente des célèbres

PIANOS PLEYEL, de Paris,

REPRÉSENTÉE PAR TOUTES LES GRANDES MAISONS DU MONDE.

Ces célèbres Pianos sont mis en vente à des conditions faciles et à des prix très raisonnables Ils sont garantis comme durant le plus dans ce climat.

PLUS DE 86,000

de ces magnifiques instruments sont en usage maintenant, et favorablement connus depuis plus d'un demi-siècle. Soyez certain de visiter mon magasin et d'en examiner le stock, le plus vaste qui se soit jamais vu ici ; on y trouvera les grands Pianos américains

STEINWAY,
KNABE,
SOHMER,
BEHR,
FISHER,

et les Orgues sans rivales de Chough & Warren et de Sheringer. Grand assortiment de musique en feuille, d'instruments de musique, de boites à musique, couvertures, tabourets, cordes et tous les articles à l'usage des musiciens. Les acheteurs en trouveront mon assortiment le plus varié qui soit au Sud et les marchandises se vendant au plus bas prix.

Attention spéciale consacrée aux ordres de la campagne. Souvenez-vous de

LOUIS GRUNEWALD,
18 Baronne,
127 Canal.

1er oct 85—1an

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 15 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

LA NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boîtes.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazine
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly[ons] et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Lowline.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition

L.S.L.

PRENEZ AVIS

Que cette loterie est là seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 DECEMBRE 1885

UN

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

CLASSE M.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION

De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

Dans la matinée du

MARDI, 15 DEC. 1885.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 .. .. de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
600 Lots de	100	60,000
1000 Lots de	50	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.,

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion rare de faire l'acquisition d'une résidence magnifique dans l'une des meilleures parties de la ville et dans un quartier des plus aristocratiques. Vente importante par le Shérif Civil de cette grande portion de terre de valeur formant l'encoignure des rues Prytanée et Septième, ilet borné par les rues Coliseum et Huitième, mesurant 127 pieds sur la rue Prytanée et 214 pieds sur la rue Septième. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. J. Walter Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,525.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 19 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytania, Coliseum, Septième et Huitième ; la dite propriété mesure une façade totale de cent vingt-sept pieds à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Septième de deux cent quatorze pieds plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de la Mechanics and Traders Bank par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 1er décembre 1877, titre enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 209.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 nov—17,24—1 8 15 19 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs John Davidson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'ilet quatre-vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de sept cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et lieu de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et le reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit plus haut et le billet, à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné au prorata entre le montant de la réclamation de la plaignante maintenant due et le billet à ordre deuxièmement décrit ci dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due, sera payé comptant et le pro rata dudit billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12nov—12,19,26 déc 2,9,1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Mme Mary McKay femme de Luther E. Davis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 15,584.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 5 décembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, anciennement faubourg Burthville, paroisse Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Jennett, Hurst et Calhoun et la ligne de la propriété de feu Foucher de Circé, maintenant City Park ; la dite portion ou morceau de terre mesure trente pieds de face à la rue Hurst sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt et un pieds deux pouces et six lignes, sur sa ligne de côté sur le côté vers le dit City Park, à une distance de quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et une ligne trois quarts de la ligne du dit City Park qui se trouve parallèle, et de plus, la dite portion de terre est désignée comme lot numéro quatre du dit ilet d'après un plan de ladite propriété, qui est annexé à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 23 septembre 1884 à John Rhodes et Mme J. B. F. Ryan, du dit numéro deux et conformément au plan original de Burthville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé au l'étude de S. Magner, ancien notaire à la Nouvelle Orléans, la dit det de terre est désigné comme ilet numéro soixante.

Acquis par le défendeur de Mme E. A. Barnett, par acte passé pardevant A. S. Beck, notaire, le 11 octobre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

4 nov—4,11,18,25—déc 2 5.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la paroisse d'Orléans.—P. Escobal vs. Ses Créanciers.—No. 15,661.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Paulino Escobal et autres personnes intéressées soit convoquée pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 12e jour de décembre, 1885, pour considérer et déterminer sur l'application pour un sursis, et que, dans l'intervalle, toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit Paulino Escobal soient suspendues.

Nlle Orléans, 10 novembre 1885.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

12 nov—1f par sem—au 12 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Hubert Rolling vs. Ses Créanciers. No. 15,617.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Hubert Rolling soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Algernon S. Beck, Esq., notaire, en cette ville, LUNDI, le 30me jour de novembre 1885, à onze A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que Wynne Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1885.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme ;

JAS. D RANKIN, Député-Greffier.

27oct—27—nov 14,30.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Louisiana National Bank vs The Boston Shoe and Leather Company.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos 9,310, 9,311 et 9,312—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. T. R. Rezier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au No 106 rue de Chartres entre St-Louis et Conti, le JEUDI, 26 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un lot de machines, un lot de cuir, un lot de souliers, un coffre-fort, un lot d'étagères, un lot de comptoirs, etc., etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus

Conditions—comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable 1re Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

15 nov—15 21 26

SIGNAUX D'INCENDIE.

231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No [illegible] Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Mire.
248 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 9 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 24 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, désigné par la lettre "B" sur un plan de Thompson, député voyer, du 15 mai 1858, déposé en l'Etude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles ; acquis par le feu Abraham Levi, de Factors' & Traders' Insurance Company, pardevant Andrew Héro, Jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Union, Carondelet, Perdido et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1849 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt trois pieds sept pouces et 4 4/6 lignes de face sur la rue Union et vingt-trois pieds six pouces et six 4/6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent treize pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne et cent onze pieds dix pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14 et aussi onze pouces du lot No 14 conformément au ci-dessus plan, étant les onze pouces commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquis de Mary Morgan, veuve de feu Charles Harrod et als., par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, en date du 21 février 1877.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés comme lots numéros Un, Deux et Trois, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire. Les dits lots se touchent, et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds six pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond à une allée sur laquelle ils font face.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Philip. Laquelle propriété a été acquise par le feu Abraham Levi de L. W. Lyons par acte passé pardevant Edward Barnett, notaire, le 2 juin 1855.

4° Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Philip, Constance et Première, et formé l'encoignure des rues Magazine et Philip, conformément à un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, en date du 14 mai 1851, désigné comme lot numéro cinq et mesure soixante sept pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, sur une profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Philip, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes et forment complètement le reste après avoir retiré des deux lots de l'extrémité du fond des deux lots primitifs, numérotés sept et huit, vendus par Mme Elizabeth Norton et son mari, à Pete Hanson et Joseph Mensman, pardevant W. Y. Lewis, notaire, en date du 15 avril 1831.

Cette propriété avait été acquise par feu Abraham Levi de Mme Mary L. Twichell, par acte passé le 15 avril 1831, pardevant Joseph Cohn, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16 oct—16,23,30—nov 6,13,17,22,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs. Benjamin Rohling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 24 novembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, North Market, Tchoupitoulas et New Levee. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un croquis annexé par les parties à l'acte par Edward Barnett, ancien notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, le 11 avril 1867. Le terrain mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de cinquante huit pieds un pouce, entre lignes parallèles, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent. La propriété a été acquise par Benjamin Rohling, de John Barrett par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 14 [illegible] 1876.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 oct—22 29 nov5 12 19 24

AVIS DE SUCCESSION.

William Epps vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,327—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de William Epps et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robert H. Marr Jr., syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17 nov—17,21,26

Succession de Pierre Boyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 14,795—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Albert Pierre Boyer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15nov—15,19,24

Succession de Lawrence Conroy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 15,807—Division C. Attendu que Emma Muhlhauser, veuve de Lawrence Conroy, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lawrence Conroy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

14nov—14 18 24

Succession de Charles Prager.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,731—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sophie Schilling, veuve de Charles Prager, tutrice naturelle administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

12 nov—12,17,21

Succession de Charles Gibert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,117—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

13 nov—13 17,21

Succession de Margaret Kemp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 15,815—Division E.—Attendu que William James Pattison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret Kemp, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

13 nov—13,17,21

Succession de F. W. Dille.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,154—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Ceter et John U. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

12 nov—12,17,21

Avis aux Créanciers.

W. E. Seebold vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,379—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de W. E. Seebold et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. C. Palmer, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

18nov—18 21 27

W. Harry Seymour vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 15,127—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de W. Harry Seymour et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alex. T. Mather, syndic en cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN. Greffier.

18nov—18,17,21

H. J. Mullan vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,781—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de H. J. Mullan et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles A. Meret, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

13nov—13,17,21.

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cette magnifique habitation cotonnière connue comme "Blackwater",

Située dans la paroisse Tensas.

Succession d'Alfred Penn.

No. 3851—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — Bureaux : No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1885, il sera vendu à l'encan, cette propriété de valeur connue comme habitation Blackwater, comprenant les morceaux de terre suivants, à savoir :

Sections ou lots Nos. 5 et 6, faisant face au lac St. Joseph, dans le Township 13, R. 12 E, ayant 321 84/100 acres, sections 7 et 8, même Township et R. Aussi, faisant face au lac St-Joseph et ayant 846 acres ; et la concession au fond de la dite terre, comprenant 1168 81/100 acres, faisant ensemble 2336 62/100 acres, plus ou moins, le tout dans la paroisse Tensas, en cet Etat, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en une maison de résidence, un moulin à coton à vapeur, écurie, et toutes les autres bâtisses nécessaires, le tout en bon état, située dans une des meilleures régions cotonnières, anciennement connue comme une des plus belles habitations dans le Sud. La récolte actuelle, cette année, sera de 800 à 1000 balles.

Possession donnée le 1er janvier 1886.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste en deux paiements égaux, payables en un et deux ans, représentés par billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement final, avec les clauses usuelles de garanti, 10 pour cent au moment de la vente sera requis sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Grima, notaire.

17nov—17 21 28—déc 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante et attrayante résidence en bois à deux étages,

Coin des rues Prytania et Deuxième.

Succession de William Hartwell.

No 14,861—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D., en date du 16 octobre 1885, il sera vendu, à l'encan—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Troisième, Prytania et Coliseum, désigné comme ilet No. 93 sur le plan original du Faubourg Livaudais et forme l'encoignure des rues Prytania et Deuxième. La dite portion de terre mesure cent vingt sept pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de cent quatre vingt-neuf pieds onze pouces et quatre lignes.

Les améliorations comprennent cette large et élégante résidence en bois, coin des rues Prytania et Deuxième.

Conditions — Un quart ou plus comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit pour billets garantis par hypothèque et privilèges de vendeur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations seront assurées aux frais de l'acquéreur et la police transférée au vendeur la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat devra être insérée dans l'acte d'hypothèque, et les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 seront assumées par l'acquéreur. 10 pour cent du montant d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 oct—17.24 31—nov 7.14 21

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence

Sur la rue Liberty, entre Erato et Thalia.

Succession de Joseph Warth.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,659

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 21 octobre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite—

La bâtisse à deux corps de logis, No 355 rue Liberty, dans le Premier District, dans l'ilet borné par les rues Liberty, Benton, maintenant Franklin, Erato et Thalia. Le lot est désigné par le no 16, et mesure, au pied américain 32 pieds sur la rue Liberty, sur une profondeur de 91 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année, 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Préot, notaire, no 5 rue Carondelet.

25oct—25 nov7 14 21 28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Home Place.

Habitation sucrière et terre dans la paroisse Iberville.

Dans l'affaire de Gidière Day & Co. vs. leurs Créanciers.—No. 13,056.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 novembre 1885, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

L'habitation sucrière connue sous le nom de "Home Place", située dans la paroisse Iberville, en cet Etat, à l'ouest de la ville de Bayou Goula et à une distance d'à peu près 40 arpents de la marque de la rive droite du fleuve Mississippi ; la plantation est composée des cinq morceaux de terre ci après décrits.

1° Un morceau de terre, situé dans la paroisse Iberville en cet Etat à une distance de 40 arpents de la façade de la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant 23 arpents plus ou moins de face, sur une profondeur suffisante à donner une superficie de sept cent cinquante acres plus ou moins ; borné sur la façade par la terre d. la première concession appartenant à plusieurs personnes sur le fleuve, au-dessus, par la terre anciennement appartenant à Janvier Allain et ci-après troisièmement décrite, au dessous, par la terre de John D. Murrell, et dans le fond, par la terre anciennement appartenant à Sowall & Hudson, maintenant Hudson & Randolph.

2° Un autre morceau de terre touchant à la propriété ci-dessus dans la même paroisse, étant le lot No un de la Section 49, dans le township 10, ouest du fleuve Mississippi du range 12, est des terres arpentées et vendues par le gouvernement des Etats Unis, le dit morceau de terre contient quatre vingt-quinze 18/100 acres de superficie.

3° Un autre morceau de terre dans la même paroisse et touchant le morceau ci-dessus décrit, sur la ligne du haut, mesurant sept arpents de face, plus ou moins, sur une profondeur suffisante à donner au dit morceau de terre ensemble avec l'ouverture, une superficie de deux cent dix arpents, le dit morceau est borné sur la façade par la terre de Jean R. Breaux et Ernest Comeaux, au Sud ou côté du bas par la terre premièrement et dessus décrite, et le fond ou Ouest par la terre deuxièmement décrite.

Lesquels dits trois morceaux de terre comprennent une superficie de douze cents vingt arpents plus ou moins.

4° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur le côté sud du Bayou Goula, mesurant à peu près dix arpents de face au dit Bayou Goula, étant le lot numéro sept du morceau vendu et transféré par le gouvernement des Etats-Unis, sur le dit Bayou le dit morceau comprend trois cent soixante quinze acres de superficie, incluant la deuxième concession à l'arrière du dit lot, borné audessus par la terre appartenant anciennement à Mme Joséphine Hébert, épouse de D. M. Wilson, au dessous par la terre appartenant anciennement à John Garlick et celle de John H. Randolph, et dans le fond par la terre appartenant anciennement à Christopher Adams.

Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, étant dans le Township No Dix, Range Sud, No Douze, Est, désigné comme étant la section No Quatre-Vingt Dix, ayant six cent dix-neuf acres de superficie.

Etant la même propriété que Henry Baldwin, un des insolvables dans cette affaire, a acquise de Mme Penelope S. Hebert, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 28 avril 1882.

Les bâtisses comprennent une résidence, cabanes pour travailleurs, écuries, hangars, sucrerie avec chaudières, moulin et les machines nécessaires, le tout en bon ordre.

Il se trouve 50 acres de plants de canne et une quantité suffisante conservée pour planter 50 acres de plus ; mais et fourrage pour une année ; 41 mulets, charrettes, wagons et instruments agricoles.

Conditions de la vente—Sept mille cinq cents dollars ($7,500) comptant et le reste à un crédit de un, deux et trois ans, à partir de la date de la vente, avec intérêt à raison de huit pour cent par an, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devra faire assurer les améliorations qui sont sur l'habitation et transférer la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires ; tenir la propriété assurée à une prime annuelle n'excédant pas $150, assumant le paiement en sus du prix de son adjudication, toutes les taxes dues et exigibles contre la propriété durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'achat au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

6 nov—6 11 21 28—déc 5.12

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District, sur la rue Poydras, entre Rocheblave et Dolhonde.

Successions de John Scully et de Mme John Scully, sa femme, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—Nos 15,048 et 15,296.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale.—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 27 octobre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Julia, Rocheblave et Dolhonde, désigné par le No 4 et mesure 32 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Poydras sur 32 pieds 7 pouces et 6 lignes dans le fond sur une profondeur irrégulière, d'à peu près 103 pieds sur la ligne du lot No 5, et 109 pieds sur la ligne du lot No 3.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera le paiement en sus du prix de son adjudication des taxes dues et exigibles en 1885 ; un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux de la vente.

5nov—5,14,21,28—5,12déc.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.

Vente pour effectuer un partage.

A. Avégno et als. vs P. Avégno et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 14,009.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 4 novembre 1885 et signé le 11 novembre 1885, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire de A. Avégno et als. vs. P. Avégno et als., la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Conti, mesurant 60 pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur d'à peu près 48 pieds ; ce dit lot de terre faisant partie du lot qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Bienville.

2° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot No 4, de l'ilet No 29, borné par les rues Decatur, Conti, Chartres et Bienville, mesurant 15 pieds 11 pouces et demi et une ligne de face à la rue Decatur sur une profondeur de 181 pieds 2 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bienville.

3° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot no 1, dans l'ilet 97, borné par les rues Bourgogne, Bienville, Remparts et Conti, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur à peu près 74 pieds de profondeur et face à la rue Bienville. Le lot forme l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

4° Un terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot no 25, dans l'ilet 98, borné par les rues Conti, Remparts, St-Louis et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 120 pieds, mesure française, s'étendant entre lignes parallèles de la rue Conti, en arrière, à seulement quelques pieds de la ligne du fond où la dite ligne la plus près de la rue Remparts s'éloigne de manière à s'élargir dans le fond.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les propriétés devront être assurées pour leur montant en plein et la police transférée aux porteurs des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1885 en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant sur les lieux au montant de leur adjudication.

Les actes de vente pardevant André Doriocourt, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.

14nov—14,21,28—5,12,19déc.

Résidence en briques à trois étages, No 18 rue Orléans.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville—SAMEDI 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orléans, Royale, St-Pierre et Bourbon, mesurant 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 57 pieds 9 pouces 6 lignes.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets d'acquéreurs garantis par hypothèque avec 8 pour cent d'intérêts par an à partir du jour de la vente, et les autres clauses de garantie. Les taxes de 1885 seront assumées par l'acquéreur, et en sus du prix de son adjudication un dépôt de 10 pour cent au comptant sera fait sur les lieux.

Acte de vente pardevant André Doriocourt Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 oct—31—nov 7 14,21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur sur le Chemin de la Métairie.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 14 160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 5 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 30 octobre 1885, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la dite succession, la propriété ci après décrite, savoir—

1° Un lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville sur le Chemin de la Métairie à un ilet au Bayou St Jean mesurant 423 pieds 5 pouces et 1 ligne face au chemin de la Métairie, sur une profondeur du côté le plus rapproché du Bayou St Jean sur une ligne oblique de 553 pieds 11 pouces et 5 lignes vers le point C, une 1250 pieds 3 pouces 7 lignes au point A et sur l'autre côté de la ligne 1651 pieds 5 pouces 5 lignes vers le point E et 223 pieds 9 pouces 9 lignes sur une ligne oblique au fond et faisant face à la rue Orléans d'après un plan du dit lot de terre dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 29me jour de janvier 1869.

2° Un certain lot de terre au fond du dit lot décrit ci-dessus avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même quartier, mesurant, conformément au plan mentionné ci-dessus 223 pieds 9 pouces 9 lignes de face à la rue Orléans sur les profondeurs suivantes, sur la ligne la plus rapprochée du Bayou St Jean 704 pieds 11 pouces 2 lignes, sur l'autre côté de la ligne 822 pieds 1 pouce 3 lignes et 191 pie à 10 pouces de large dans le fond.

Conditions—Moitié comptant la balance en un et deux ans en billets des acquéreurs à leur propre ordre et endossés par eux, garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues en 1885 au dessus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Kerr, notaire aux frais des acquéreurs.

oct31—nov7 14 21 28—déc 5

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable possédant des propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements, et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnés de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'on ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit L'Elixir Oriental dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je la recommande surtout aux femmes enceintes.

"W. R. MANDEVILLE, D. M.
453 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

MME REBECCA SNEAD,
Rue Trémé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans
Vente en gros et au détail.

Et chez M. J. VERGNOLLE,
12 avril— 65 Decatur

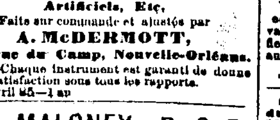

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc,

Faits sur commande et ajustés par

A. McDERMOTT,

133 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.

N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.

25 avril 85—1 an

G. P. MALONEY, D. S. D

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,

150.........RUE DU CANAL.........150

près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à [illegible] raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Marchand de tous articles de dentisterie fabriqués.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Le cottage No. 785 rue Dauphine, entre Piété et Désiré.

Le cottage double No. 692 rue Dauphine, entre Clouet et Montégut.

Succession de Veuve Tobias Brunnsam ou Brunnsann.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 15,467.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 19 décembre 1885, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 12 novembre 1885, Dossier No 15,467, pour le compte de la succession de la veuve Tobias Brunnsam ou Brunnsann, décédée—à l'encan, il sera vendu :

1° Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Montégut, Grands Hommes, maintenant Dauphine, et Royale, anciennement Casacalvo, désigné par le No 6, mesurant trente-six pieds de face à la rue Dauphine anciennement Grands-Hommes, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double à deux corps de logis ayant 2 chambres et cabinet sur chaque côté, cuisine, cuve et connu comme le No 692 rue Dauphine.

2° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent ou qui en dépendent, situé dans l'ancien faubourg Washington, District Clouet, maintenant le 3me district de cette ville, et désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 2, lequel est compris entre les rues Bourgogne (autrefois Craps), Dauphine (autrefois Grands Hommes), Piété et Désirée, conformément au plan dressé par C. Giroux, architecte, en date du 11 décembre 1848, et déposé comme plan No. 35 dans le livre de plans No 5 de Louis T. Caire, ancien notaire. Le dit lot mesure trente-sept pieds, trois pouces de face à la rue Dauphine (autrefois Grands-Hommes), trente-sept pieds, un pouce, quatre lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces, trois lignes, le tout mesure anglaise.

Les améliorations consistent en un cottage pour résidence avec 4 chambres, cuisine à 2 chambres, cuve, etc. et connu comme le No 785 rue Dauphine.

Les mesures ci-dessus sont en plus ou en moins et conformément à des plans récents faits par Hunter Stuart arpenteur, en date de novembre 1885.

Conditions.—La moitié ou plus du prix d'achat comptant, le reste payable en des billets à un an, garantis par le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de leur date avec les clauses ordinaires relatives aux honoraires d'avocat, assurances, etc. Les dits billets seront divisés en coupons, si les parties intéressées le désirent. Il sera payé au moment de l'adjudication dix pour cent pour assurer la vente.

Actes de ventes pardevant Fred Zengel, notaire aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues et exigibles en 1885.

15nov—15,22,29,déc6,13,19.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété de Choix,

Vis-à-vis le Marché Poydras, entre Baronne et Dryades.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. — G. G. FRIEDRICHS encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 28 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan. Cette propriété de commerce de choix, désignée par le No. 228 rue Poydras, côté sud, dans l'ilet No. 259 borné par les rues Poydras, Lafayette, Baronne et Dryades. Le lot est égal en largeur, ordinaire à deux terrains et mesure 40 pieds de face à la rue Poydras sur une profondeur de 113 pieds pouces. Les améliorations consistent en un magasin en briques à un étage avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond et une allée de côté. La propriété est bien connue comme le "Little Church Saloon," et louée à bail jusqu'au 31 décembre 1888 à raison de $180 par an. Le locataire est tenu dans son bail de faire toutes les réparations à ses propres frais en sus de son loyer. La propriété fait face au centre du Marché Poydras et c'est un des emplacements d'affaires des plus attrayants et de valeur dans cette grande partie d'affaires du Premier District et au placement sûr.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, la police transférée et spécialement garantie par privilège de vendeur ; 10 pour cent sera requis.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais de l'acquéreur. 15 nov—15 21 28

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en briques à deux étages,

No. 450 rue Morales,

Entre les rues Union et Français.

Une action du Produce Exchange Stock.

Succession de Diego Sans, décédé

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 19 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue des Magazine, entre Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 13 novembre 1885, Dossier No 15 341 pour le compte de la succession de Diego Sans, décédé il sera vendu à l'encan—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No. 20, borné par les rues Marais ou Morales, Union, Urquhart et Français désigné par le No 169 et mesurant en mesure française 19 pieds de face à la rue Morales sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages avec toiture en ardoises, la résidence est connue comme le No 450 rue Morales, et a 8 chambres, cabinet, autres commodités, etc., etc., jardin, arbres fruitiers, etc., et produit maintenant $25 par mois.

2° Une action du Capital Stock de $100 payé en plein du Produce Exchange de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant sur les lieux et avant le transfert.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1885.

15nov—15,22 29 5,13,19déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois à deux étages,

No 114 rue Howard, entre Gravier et Perdido.

Succession de Terrance Hackett, décédé.

Cour Civile de District—Dossier No 13,685.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 décembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 novembre 1885, Dossier No 13,685, pour le compte de la succession de Terrance Hackett, décédé, il sera vendu, à l'encan—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Freret, Gravier et Perdido, désigné par le No 22, et mesurant 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Howard, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages, couverte en lattes et une cuisine à étage, ayant en tout 6 chambres, un auvent, une citerne et portant le No 114 de la rue Howard, rapportant de $12 à $15 par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles, incluant le privilège du vendeur, les frais d'avocat et d'assurance et transfert de la police, si le crédit est accepté par l'acquéreur au lieu de comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1885 en plus de son enchère et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

11 nov—11,15,22,29—déc 6,13,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes courants et jugements.

W. S. Davidson vs. Ses Créanciers.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI 21 novembre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 9 novembre 1885, Dossier No. 13 564, dans l'affaire de W. S. Davidson vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan :

Un lot de comptes courants et jugements ainsi que le porte l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 nov—12 15 18 jusqu'à date

PAR JAS. P. GUINAULT

Magnifiques Vaches Laitières de races Brama et Durham.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 19 novembre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, en face du pont de la rue Esplanade, sur l'ancienne habitation Allard,—

50 Belles Vaches laitières, 40 avec jeunes veaux et les autres sur le point de vêler, et toutes habituées à l'écurie. Un beau cheval de selle.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, de $50 à $100, trois mois ; et au-dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

14 nov—

INSTITUTION OURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprenant toutes les branches d'enseignement sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible]

Le plus grand [illegible] du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à réussir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux au froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Coin des Rues Esplanade et Villeré.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale. SAMEDI, 21 novembre, à 12 A. M., il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Villeré, Robertson et Chemin du Bayou, formant l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, et mesurant 28 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 92 pieds et 5 pouces. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, avec — chambres.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans avec billets de l'acquéreur datés du jour de la vente, portant hypothèque spéciale et les privilèges du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt du jour de leur date jusqu'au parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour les frais d'avocat et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de ventes.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1885 au-dessus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11nov—

Vente Péremptoire

—DE—

Propriétés de choix et centralement situées

—Dans les—

Premier, Second et Sixième Districts.

No. 38 rue St-Charles (vis-à-vis l'Hôtel St-Charles), entre les rues Gravier et Commune. La bâtisse en briques à 4 étages, occupée par M. Pokorny.

No. 63 rue Dauphine, entre Bienville et Conti. Maison de résidence en briques, à 3 étages.

No. 182 rue Douane, entre les rues Remparts et Bourgogne. Maison de résidence en briques, à deux étages.

Maison de résidence encoignure Aline et Chesnut.

VENTE POUR OPÉRER UN PARTAGE.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 21 novembre 1885 à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles, entre les rues Commune et Gravier POUR OPÉRER UN PARTAGE les propriétés de valeur ci-après décrites, savoir :

PREMIER DISTRICT.

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le block borné par les rues St Charles, Gravier, Commune et Camp, désigné par le [illegible] devis annexé et passé pardevant [illegible] taire le 5 janvier 1885, mesurant [illegible] 23 pieds de façade rue St Charles [illegible] profondeur de 94 pieds du côté du lot No 4 [illegible] du terrain No 6 [illegible] pieds 11 pouces sur la limite [illegible] propriété de Manuel White [illegible] 23 [illegible].

Les améliorations comprennent la splendide bâtisse à quatre étages [illegible] M. POKORNY, portant le No 38 [illegible] St Charles, et est louée à [illegible] durée de cinq années à partir du [illegible] 1885, au taux de $2100 par an payable [illegible] mensuellement, et [illegible] au taux de $2200 par an [illegible] à faire pour les deux premières années aux frais du locataire.

DEUXIÈME DISTRICT

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible] borné par les rues Conti, Bienville, Dauphine et Bourgogne [illegible] en date du 12 avril 1870 [illegible] mesurant 24 pieds de face [illegible] sur une profondeur de 129 pieds [illegible] 3 lignes de [illegible] 9 pieds [illegible] et en partie le long de la ligne [illegible] 4 pieds 6 pouces de largeur [illegible] et 4 lignes [illegible] et 33 pieds 6 pouces 6 lignes [illegible].

Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à 3 étages connue par le numéro municipal 63 rue Bienville [illegible] chaussée 2 grands salons avec [illegible] 2 chambres dans chacun des [illegible] étages attenant au corps de logis [illegible] l'étage. Beau à [illegible] Work pour en partie payée etc. [illegible] à un bail expirant le 30 septembre 1886 à raison de $60 par mois payable [illegible] promptement.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal Remparts et Bourgogne, mesurant au pied anglais 32 pieds 9 pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de 106 pieds le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent la résidence en briques très commode à deux étages connue par le numéro municipal 182 rue Douane ayant au rez de chaussée 3 grandes chambres [illegible] le corridor et escalier une galerie [illegible] avec quelques distributions à l'étage supérieur, ainsi qu'une cuisine en briques à deux étages ayant 4 chambres, cour briquetée, water works, cuve, etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1er octobre 1886, à raison de $50 par mois payable mensuellement [illegible] promptement.

SIXIÈME DISTRICT.

4° Cinq lots de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'ilet borné par les rues Caton, Chesnut, Foucher et Aline désignés par les Nos 15 à 19 inclusivement dans l'ilet No 27 sur un plan fait par C. A. Hedin, ancien voyer déposé dans les archives de Theo. Guyol notaire en cette ville, et mesure comme suit : les lots No 15 à 18 inclusivement chacun 21 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds le No 19 formant l'encoignure des rues Chesnut et Aline et le dit lot No 19 mesure 31 pieds de face à la rue Aline sur une profondeur de 125 pieds. Les améliorations comprennent une jolie résidence en bois, retirée de la rue, avec un grand corridor au centre, double salons, chambre à manger, chambres sur un côté du corridor et trois chambres à coucher sur l'autre côté du corridor, deux offices, galerie de face et de derrière, cuisine bâtie avec deux chambres, deux cuves, lieux d'aisance.

Un hangar à l'arrière cour partiellement clôturé et le reste transformé en jardin, etc., louée à Samuel Flower jr., jusqu'au 30 septembre 1886 au taux de $35 par mois.

Les propriétés peuvent être visitées en examinées en se munissant de cartes des encanteurs, qui seront heureux de donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans des acquéreurs à la date de l'adjudication, portant hypothèque spéciale et lien de vendeur avec privilège sur la propriété vendue, 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente sur des propriétés ses deuxième, troisième et quatrièmement décrites et 7 pour cent sur la propriété premièrement décrite rue St-Charles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité, les acquéreurs assurant les propriétés pour une somme [illegible] les parties intéressées et les polices d'assurances transférées aux détenteurs des billets, ainsi que toutes les clauses usuelles dans les actes de vente.

Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix d'adjudication les taxes de l'année 1885 et feront au dépôt entre les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

7nov—7,8,14 au 21.

RUE REMPARTS.

Une splendide résidence à

deux étages pour famille avec mansarde à l'encoignure des rues Remparts et Quartier.

Mme Louis Eugène Cenas et son mari vs Mme Evariste Montalvo et son mari.

No 15,026.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 21 novembre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 14 octobre 1885 par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre G, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bayou Road, St Claude et Quartier, formant l'encoignure des rues Remparts et Quartier et mesurant 34 pieds 2 pouces 2 lignes de face à la rue Remparts, sur une profondeur et face à la rue Quartier de 100 pieds 11 pouces 2 lignes.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en bois récemment bâtie, avec deux étages et mansarde, ayant au rez de chaussée, salon à arche, cabinet, office corridor de côté, à l'étage supérieur, 5 chambres à coucher et cabinets, corridor de côté et lieux d'aisance, et dans les mansardes 4 chambres, cabinets, etc., avec cheminées en marbre partout ; une cuisine en bois à deux étages attenante à la bâtisse principale, avec chambres à domestiques, water-works, etc.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement de deux certains billets tirés par Mme Leonide May Cenas, épouse, etc., daté Nouvelle-Orléans, le 20 juin 1885, chacun pour la somme de deux mille cent piastres, payable respectivement en un et deux ans après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, avec billets hypothécaires sur la propriété, par acte pardevant Geo. W. Christy, notaire, en la ville de Nouvelle-Orléans, en date du 29 juin 1885, le reste du prix de son enchère sera payé au comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes dues et exigibles durant et pendant l'année 1885.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 oct—17 24 31—nov 7,14,21.

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre du ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.